

Peter Pan en 2026

(Du Pré-ballet au Niveau V & Moderne Enfants + Jeunes)

DÉLAIS D'INSCRIPTION LE 18 DÉCEMBRE 2025

En apposant ma signature je déclare vouloir participer aux spectacles " de l'Académie de Danse Igokat qui auront lieu le **vendredi 12, samedi 13, dimanche 14, vendredi 19, samedi 20 et dimanche 21 juin 2026** au **Centre Culturel des Terreaux à Lausanne**.

Je m'engage à être présent(e) à toutes les répétitions ainsi qu'à **toutes les représentations** indiquées ci-dessous pour garantir une bonne qualité du spectacle.

La direction se réserve le droit de refuser la participation au spectacle à tout artiste qui ne pourra pas assurer toutes les répétitions indiquées ci-dessous :

Les samedis **10, 17, 24, 31 janvier 2026**

Le samedi **28 février 2026**

Les samedis **07, 14, 21 et 28 mars 2026**

Le samedi **25 avril 2026**

Les samedis **02, 09, 23, 30 mai 2026**

Le samedi **06 juin 2026**

Le jeudi **11 juin 2026** - Répétition générale et placement sur scène - Centre Culturel des Terreaux à partir de 17h (à confirmer)

Le vendredi **12 juin 2026** - 1^{ère} " à 19h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le samedi **13 juin 2026** - 2^{ème} " à 19h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le dimanche **14 juin 2026** - 3^{ème} " à 15h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le vendredi **19 juin 2026** - 4^{ème} " à 19h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le samedi **20 juin 2026** - 5^{ème} " à 19h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Le dimanche **21 juin 2026** - 6^{ème} " à 15h - Centre Culturel des Terreaux (horaires à fixer)

Au moment de l'inscription :

La somme de 150.- Fr. est perçue comme cotisation pour le spectacle.

Cette somme se décompose comme suit: **120.- Fr.** pour la participation au spectacle et **30.- Fr.** pour le lien vidéo du spectacle.

La cotisation devra être payée en cash au moment de la remise de l'inscription.

Elle est non remboursable si le (la) participant(e) se désiste.

Remarque : les frères et sœurs d'un même foyer **ne paient qu'une seule fois le lien vidéo.**

Règlement :

- Aucune absence ne sera tolérée, après la 3^{ème} absence aux répétitions pour le spectacle, la direction n'autorisera pas le participant à poursuivre les répétitions et à participer aux spectacles.
- **L'artiste doit être présent aux 6 spectacles** et si cela n'est pas le cas la direction se réserve le droit de retirer celui-ci du spectacle.
- L'artiste déclare accorder son droit à l'image à l'Académie de Danse Igokat pour les photos et enregistrements vidéo pris et tournés dans le cadre des présents spectacles.

Les horaires des répétitions seront affichés sur le tableau de service ainsi que sur notre site internet www.igokat.com internet www.igokat.com dans la rubrique « Spectacles » en temps utile. Les répétitions seront les samedis à partir de 13h30 au plus tôt.

Lausanne, le Nom et Prénom (en majuscules) :

Taille de vêtements : Date de naissance + Âge du participant :

E-mail : Cours suivi(s) durant l'année :

Signature de l'artiste :(Signature d'un parent pour les mineurs)